
Compte rendu réunion *Parlons Ville, Parlons Vie* Quartier La Fauvette *mercredi 6 novembre 2024*

❖ Composition de la tribune

- Emmanuel Sallaberry, *Maire de Talence*
- François Jestin, *adjoint au Maire en charge du suivi du projet de mandat, des finances, de la voirie, du stationnement et de la circulation*
- Mathieu Joyon, *adjoint au Maire en charge de la sécurité publique et de la protection de l'espace urbain, adjoint de quartier*
- Xavier Milcent, *chef de la Police Municipale*
- Anne Kramata, *commissaire de Police*

❖ Services municipaux présents

- Allo Talence
- Stationnement
- Police municipale

❖ Nombres de personnes présentes à la réunion : 55

Avant-propos et Présentation du déroulé de la réunion

M. le maire se réjouit de l'existence de ces réunions de proximité Parlons Ville, Parlons Vie et d'aller tous les mois à la rencontre des talençais, dans chacun des 15 quartiers de la Ville. Pour cette réunion, il se félicite de retrouver les habitants du quartier La Fauvette.

M. le maire tient à remercier en premier lieu les élus et les services à ses côtés pour la réunion, avant de saluer la présence du commissaire Kramata. Monsieur le maire tient à excuser Dominique Iriart, élue de secteur, qui n'a pas pu être présente à cette réunion.

M. le maire rappelle que ces rencontres Parlons Ville, Parlons Vie, à l'instar des 100km du Maire, des permanences des élus de secteur ou encore du Maire en direct, sont autant de moyens pour échanger au quotidien avec les élus locaux et entretenir une réelle proximité avec les habitants.

M. le maire indique que 32 formulaires ont été retournés dans le cadre de la préparation de cette réunion publique, pour près de 70 observations remontées aux services.

Il précise également qu'à l'issue de la réunion, un compte rendu sous format quatre pages sera remis dans les boîtes aux lettres de chaque habitant du quartier et qu'un compte rendu plus exhaustif sera également mis en ligne sur le site de la ville.

M. le maire présente le déroulé de cette rencontre avec les quatre thématiques suivantes qui seront successivement abordées :

- Tranquillité, sécurité publique et cadre de vie
- Projets à l'échelle de la Ville
- Développement durable et déclinaison du Plan *Vert chez vous*
- Voirie, circulation, stationnement et mobilités

M. le maire met l'accent sur le rôle du service de proximité Allo Talence, qui vise à améliorer la relation à l'usager grâce à une meilleure prise en charge des demandes des administrés. Sur l'année glissante, Allo Talence a recensé 158 signalements dans le quartier, avec 97% de dossiers traités par les services.

Avant de traiter la première thématique, M. le maire signale que les conseils communaux se sont transformés en conseils participatifs de quartier (CPQ). Il précise que ces instances de participation sont désormais au nombre de six pour une meilleure représentativité citoyenne.

I. Tranquillité et sécurité publique

M. le maire indique en introduction que la sécurité et la tranquillité sont des sujets de préoccupation pour Talence, au même titre que pour l'ensemble des villes de la métropole. Il précise que si la sécurité demeure une compétence régaliennne exercée par l'Etat à travers ses forces de police, gendarmerie, douane et justice, la Ville intervient elle aussi car seule une action coordonnée de l'ensemble des acteurs permet de lutter efficacement contre la délinquance. C'est dans cette logique de co-production de sécurité que la Ville a lancé depuis 2020 un plan Prévention et Sécurité.

Ce plan, qui constitue un effort financier et humain sans précédent de la part de la collectivité est échelonné sur toute la durée du mandat, afin de placer Talence à la hauteur des enjeux de son territoire, en complémentarité avec les forces de sécurité nationale.

M. le maire donne la parole au commissaire divisionnaire de la Police nationale, Anne Kramata. Madame la commissaire se présente et rappelle le périmètre d'intervention de sa division Ouest.

Madame la commissaire rappelle l'existence du dispositif de pré-plainte en ligne qui fonctionne très bien et précise que la Gironde est également le seul département de France à proposer, à titre expérimental, la prise de rendez-vous en ligne sur le site www.masecurite.interieur.gouv.fr, qui à l'instar du dispositif de pré-plainte en ligne, permet de faciliter et fluidifier les procédures dans les commissariats de police.

Madame la commissaire signale également que dans le cadre des actions de partenariat menées entre la ville de Talence et la Police nationale, un délégué à la cohésion population et réserviste de la Police Nationale, le major Rousse, assure des permanences mensuelles auprès des riverains dans les locaux de la Police municipale, place Espeleta, chaque premier mercredi du mois. Ces permanences se font sur rendez-vous, en présence d'un chargé de mission de la Direction sécurité et tranquillité de la Ville. Pour prendre rendez-vous, il suffit de contacter le major Rousse par téléphone au 06 32 72 48 76, ou par mail à l'adresse suivante patrick.rousse@interieur.gouv.fr.

Monsieur Milcent poursuit en présentant le volet prévention du Plan Prévention et Sécurité 2020-2026 qui prévoit notamment :

- L'intensification et la diversification des actions de médiation sociale au sein d'un service municipal dédié composé de six agents et un chef de service ;
- Le renforcement de la coordination partenariale avec l'ensemble des acteurs sociaux-éducatifs grâce à un nouveau poste de coordinateur CLSPD (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) recruté en 2024 ;
- Le développement des mesures alternatives : rappel à l'ordre pour agir sur les incivilités non délictuelles, et l'accueil des travaux d'intérêt général au sein des services municipaux.
- L'extension du réseau de vidéoprotection pour augmenter la couverture des carrefours stratégiques et des secteurs délictuels, en collaboration avec la Préfecture de la Gironde qui valide les périmètres vidéoprotégés (la Ville va multiplier par sept le nombre de caméras sur le territoire).

Monsieur Milcent revient en suivant sur le volet sécurité du plan adopté en conseil municipal de juillet 2021 qui prévoit :

- Le renforcement des effectifs de la police municipale pour une présence accrue sur l'ensemble du territoire, avec un doublement des effectifs d'ici 2026 ;
- L'extension des horaires de services pour assurer des patrouilles jusqu'à 1h du matin samedi compris, grâce à la création d'une brigade de nuit opérationnelle depuis mai 2022 ;
- L'intensification des opérations de contrôles communes avec la Police Nationale, en ciblant en particulier les points de deal.

Monsieur Milcent en profite pour rappeler les principales missions menées par la Police municipale, comme la lutte contre les incivilités ou le trafic de drogue, les contrôles au code de la route ou encore les diverses patrouilles, qu'elles soient pédestres, cyclistes ainsi qu'en transport en commun, et qui permettent entre autres de réaliser des remontées d'information.

Monsieur le maire se félicite enfin de l'étroite collaboration et des nombreux partenariats noués avec la Police nationale, qui concourent au continuum de sécurité sur le territoire.

Un habitant parle de rôdeurs dans les jardins et de vols dans son potager.

La Commissaire conseille d'appeler le 18 ou la Police Municipale.

A quoi sert la caméra rue Bourges, à l'angle de la rue Blanquie ?

Elle offre une bonne visibilité et se trouve à cet endroit en raison de sa bonne connexion au réseau qui permet d'avoir des images de bonnes qualités.

Quelle est cette structure avec des jeunes, au petit chemin d'Ars ?

Le centre dépend du Conseil départemental. Nadia FOLIOT, directrice du centre était présente pour répondre aux questions. Le service accueille 6 adolescents. La Ville est informée. Ils sont encadrés par des professionnels dans une structure à taille humaine. Présence éducative 24/24, 7j/7. Si problème, contacter Allo Talence.

Un habitant raconte que des deux-roues remontent la rue Dourout à grande vitesse, la nuit.

Un habitant souhaite rencontrer quelqu'un de la résidence Vélasquez car une porte en fer de l'immeuble fait beaucoup de bruit.

Le syndic a été prévenu. Coordonnées récupérées par Allo Talence.

Un habitant demande pourquoi 6 agents de la PM sont restés sur le parking de la rue Parmentier pendant une heure, la troisième semaine de septembre ?

Une vérification sera effectuée mais la Ville ne mobilise pas 6 agents en même temps.

❖ Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.

Avoir une police accessible, de jour comme de nuit, et réactive. Mettre des caméras infrarouges et remettre la lumière la nuit avec cellules de détection.

Il y a eu une réorganisation du service en 2022 avec une création de brigade de soirée opérationnelle jusqu'à 01h du matin du mardi au samedi. L'horaire a été défini en collaboration avec la Police nationale car il correspond à la vacation utile pour intervenir sur des problématiques de tranquillité publique (troubles de voisinage, tapages, rassemblement...)

Voitures volées, vitres brisées, effractions des maisons, etc. Talence a bien changé en 18 ans.

Talence fait partie d'un ensemble urbain dense, la Métropole bordelaise, qui est traversé par plusieurs lignes de transports en communs structurantes, dont le tram B. Il n'échappe pas à la délinquance généralisée au sein de Bordeaux Métropole. C'est un enjeu : à la fois protéger les habitats pavillonnaires de la délinquance d'appropriation (cambriolages, vols roulottes) et intervenir pour les troubles à la tranquillité sur l'ensemble du territoire. La réponse à ces enjeux est le plan prévention sécurité avec le doublement des effectifs de Police municipale sur la mandature, et une doctrine d'intervention volontariste. Illustration : 9 interpellations et mise à disposition au Commissariat effectuées par les agents de Police municipale depuis septembre.

Un panneau STOP a été installé cet été rue Blaise Pascal au carrefour de la rue Chambrelant. Je souhaite signaler que la plupart des voitures ne respecte pas ce panneau STOP et ne ralentisse même pas. Il serait souhaitable de faire des contrôles par la police à cette intersection. Les voitures roulent beaucoup trop vite rue Blaise Pascal et beaucoup ne respectent pas le panneau Stop.

Le signallement a été pris en compte pour les contrôles routiers des agents qui sont effectués chaque jour, sur les points accidentogènes et d'initiative afin d'agir sur l'ensemble des incivilités routières. Un stop a été installé pour casser la vitesse. Il a fait l'objet d'un programme de contrôles de la police municipale depuis 2023, mais comme il vient couper une ligne droite, les agents sont forcément visibles donc l'effet de surprise limité.

Les trottinettes électriques roulent trop vite. Les motos remontent la rue de Suzon à toute allure.

Les trottinettes règlementairement sont bridées à 25km/h avec port du casque et catadioptrés arrières et latéraux obligatoires. Les interventions concernant le code route concernent également les cyclistes et trottinettes, car il y a une nécessité de protéger les usagers les plus vulnérables qui doivent pouvoir cheminer en toute sécurité sur les trottoirs.

Vol de deux voitures au mois d'août dans ma rue et sans investigations. Possibilité de déléguer à la PM ?

Non, les agents de la Police municipale ne sont pas investis de pouvoirs d'enquête judiciaire, au contraire des Officiers de Police Judiciaire. Une proposition de loi a été déposée pour donner le statut d'OPJ aux PM, mais la judiciarisation n'est pas unanime car il est nécessaire de garder la spécificité de la PM comme police de proximité présente sur le terrain. De plus, il y a un risque d'avoir des procédures administratives et judiciaires qui les éloignent du terrain.

Vitesse excessive du trafic automobile sur la portion de rue Frédéric Sévère, comprise entre les rues Verdeau et Blumerel. Possibilité de contrôle de vitesse au niveau de la rue Lafontaine ?

Le signallement a été pris en compte par la PM pour effectuer contrôle vitesse à l'aide du radar de service.

L'extinction de l'éclairage public la nuit nous inquiète, en particulier pour la sécurité de nos grands enfants à qui ils arrivent de rentrer tardivement.

Le sentiment d'insécurité liée à l'extinction de l'éclairage public nocturne est réel mais il ne correspond pas pour autant à une quelconque recrudescence de faits de délinquance, car la majorité des cambriolages et atteintes aux biens se produit en journée. Pour autant, les patrouilles de surveillance par la Police municipale se poursuivent en soirée, jusqu'à 01h, pour exercer une présence dissuasive.

Problèmes récurrents des chiens non tenus en laisse dans le bois de Sourreil, qui constituent un danger pour nous et nos enfants lors de balades.

Le bois sourreil est un parc non clos, avec un entretien différencié pour laisser place à la nature. Il existe une tolérance pour laisser à portée de voix et de contrôle les chiens sans laisse dans de grands espaces comme Sourreil ou le bois de Thouars. Dans les parcs clos où il y a plus de promiscuité, il y a une obligation de tenir chien en laisse, donc l'infraction est passible d'une amende de 150€ maximum

II. Cadre de vie

M. le maire décline les moyens humains et matériels de la municipalité pour assurer la propreté dans la Ville. On dénombre entre autres 21 agents dédiés au service Voirie, ainsi que deux balayeuses, 200 poubelles Ville, ou encore 80 distributeurs de sacs à déjection canine.

Plusieurs dispositifs, mis en place gratuitement par la Ville, permettent quant à eux de répondre directement aux besoins des habitants. C'est le cas notamment du nettoyage trimestriel de toutes les

rues de la commune par la balayeuse, mais aussi du service d'enlèvement des encombrants, des bennes mobiles et du ramassage des déchets verts en porte-à-porte.

Monsieur le maire met l'accent sur le service d'enlèvement des tags et rappelle que pour toutes les demandes du quotidien, l'interlocuteur privilégié reste Allo Talence, joignable au 05 56 84 34 84.

Monsieur le maire déplore le nombre très important de dépôts sauvages sur la commune et précise que le service Voirie de la Ville récupère en moyenne entre 600 et 700 kilogrammes de déchets et d'encombrants chaque jour.

Un habitant demande la fréquence de passage des balayeuses

Une fois par trimestre et par rue.

Quid de la propreté autour des bornes ?

Responsabilité de Bordeaux Métropole bien que la Ville assume également un nettoyage régulier.

Un habitant explique que certains agents du ramassage sont particulièrement aidants et proposent spontanément leur aide, ce qui est très appréciable. D'autres, au contraire, ne sont pas serviables et rivaillés sur leur mobile.

❖ Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.

Plus de nettoyage dans la rue Guillaume Boué, il y a toujours des véhicules garés, donc la machine n'est pas efficace. Pourquoi ne pas le faire manuellement ?

Un balayage mécanique et manuel a eu lieu le 28 octobre dernier dans le quartier. Rappeler que l'arrêté 238/2017 titre IV article 7 qui stipule que l'entretien des trottoirs et des caniveaux incombe aux propriétaires ou, le cas échéant, aux locataires qui sont tenus d'assurer le nettoyage des caniveaux et des trottoirs, ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes en bordure de leur propriété.

III. Les projets à l'échelle de la Ville

M. le maire présente les différents projets en cours sur la Ville, en commençant par ceux de la plaine des sports de Thouars avec :

✓ La rénovation du stade nautique Henri Deschamps

Le nouvel équipement a été réouvert le 3 août dernier et comprend toute une nouvelle offre aquatique, composée de :

- Trois bassins nautiques ;
- Une zone ludique avec une pataugeoire animée complémentaire, une piscine à vagues, un pentagliss et un espace de restauration pour l'été ;
- Un espace de bien-être comprenant sauna et hammam ;
- Un nouveau bassin d'apprentissage avec la création de banquettes massantes et de jets d'eau dits « col de cygne ».

Ce nouvel équipement, dont le budget avoisine les 23 millions d'euros, est accessible aux Talençais à un tarif préférentiel, avec un prix moyen avoisinant les quatre euros.

M. le maire signale que l'infrastructure accueille les élèves des lycées, collèges et écoles primaires talençaises, avec pas moins de 46 sessions organisées du CP au CM2.

Un habitant s'interroge sur la fermeture du bassin extérieur à partir de novembre. Monsieur le maire rappelle que la piscine municipale représente à elle-seule à 25% de la consommation d'énergie de la ville. Avec la période inflationniste actuelle et notamment l'augmentation des prix de l'énergie, la collectivité a fait le choix de ne pas faire fonctionner le bassin extérieur en hiver cette année. Monsieur le maire assure toutefois que cette décision sera réévaluée à terme, et notamment à compter de 2025 lorsque l'équipement sera raccordé à un réseau de chaleur biomasse.

✓ **Les nouveaux équipements sur la plaine des sports de Thouars**

Parmi tous les projets, Monsieur le maire signale la réhabilitation du stade Pierre-Paul Bernard ainsi que la livraison d'un nouveau bâtiment comprenant notamment une piste d'athlétisme couvert, une salle de musculation ou encore un dojo municipal.

Il présente également les deux terrains couverts de padel, le récent skatepark paysager et signale que la nouvelle piste de pumptrack a été inaugurée le 6 avril dernier.

✓ **Le projet du grand Peixotto-Margaut**

Un véritable poumon vert devrait irriguer le cœur de Talence avec le projet de jonction des deux parcs publics Peixotto et Margaut. Ce projet repose sur une démarche partenariale et participative en plusieurs étapes avec la participation de professionnels, d'habitants et d'étudiants.

Dans sa volonté de poursuivre sa politique de protection et de valorisation des espaces verts, la Ville a décidé de poser les bases d'un projet ambitieux pour relier les parcs Peixotto et Margaut, deux espaces verts emblématiques de la ville. Baptisé « Grand Peixotto-Margaut », ce projet a pour ambition de créer un site d'exception, un espace de respiration et de détente.

Il prévoit le réaménagement du parc Peixotto en un « jardin à la française », tel qu'il avait été conçu à l'origine au XVIIIème, avec l'aménagement d'espaces d'agrément, un jardin d'eau, des espaces ludiques ou encore un potager. Il intègre également un cheminement vert et doux entre les deux actuels parcs.

Un habitant félicite le travail du Service Environnement et Paysage et de leur gentillesse.

✓ **De nouvelles cuisines municipales**

Talence a ainsi fait le choix de construire au sud de la commune un nouveau lieu de production pour y transférer, à l'horizon de la rentrée 2027, l'équipement actuel.

Neuf et plus moderne, il sera conforme aux normes les plus strictes en matière de restauration, mais également environnementales et accueillera une ligne de production supplémentaire. Il permettra à la fois d'augmenter le nombre de repas servis, de répondre aux nouvelles attentes des parents et enfants comme de poursuivre notre lutte contre le gaspillage alimentaire.

✓ **Le Château des Arts, futur pôle de pratiques artistiques**

Le projet de rénovation du Château des Arts, intégrera à terme l'École municipale de musique et de danse ainsi que le service culturel de la Ville. Ce projet ambitieux, doté d'un budget de 15 millions d'euros, verra un nouveau bâtiment dédié aux enseignements construit à l'arrière de la parcelle afin de respecter la composition d'ensemble du lieu. Cette surface de 4 200m² permettra d'accueillir :

- 16 salles de classes pour l'enseignement musical
- 3 salles de danse
- 2 salles d'arts plastiques
- 1 salle de théâtre
- 1 salle de restitution et de représentation mutualisée

✓ **Deux nouveaux équipements culturels en centre-ville**

La Ville prévoit de créer un pôle culturel en centre-ville avec l'avènement de deux nouveaux équipements, une salle d'une capacité de 450 places et un Planétarium. Une reconfiguration intérieure du Forum des Arts et de la Culture permettra d'y proposer notamment une offre de culture scientifique en adéquation avec son caractère universitaire.

Ce nouvel équipement, outil de diffusion à la fois scientifique et pédagogique, n'existe ni dans la métropole ni dans le département et son implantation au cœur d'un territoire où l'industrie spatiale est majeure était tout à fait opportune.

La création de ces nouveaux équipements, à l'horizon 2026/2027, s'accompagnera évidemment d'un projet d'apaisement de l'ensemble du centre-ville et plus particulièrement de la rue Pierre Curie. Les habitants seront associés à chaque étape de réalisation de ces projets, afin de trouver collectivement le meilleur équilibre entre développement et préservation de la qualité de vie du quartier centre-ville.

Un habitant demande où se situera le planétarium ?

A l'intérieur du Forum des Arts et de la Culture. M. le Maire précise que compte-tenu du PLF 2025 et des efforts demandés aux collectivités, ces projets pourraient évoluer ou se décaler un peu dans le temps.

La librairie Georges va-t-elle rester ?

Oui, la Ville a signé un renouvellement de partenariat qui court pendant de longues années. Un loyer très modéré pour un commerce aimé des Talençais.

✓ **Le réaménagement de sept places publiques à l'horizon 2026**

M. le maire revient sur le programme de réaménagement de sept places de la ville, intégré au plan Vert chez vous. La réflexion autour de la « place de demain », embellie, rafraîchie, et végétalisée fait partie intégrante de cette stratégie.

Plusieurs objectifs ont été définis comme faire un état des lieux des caractéristiques climatiques, de la biodiversité présente, faire une analyse sociologique de ses usages ou encore proposer des préconisations d'aménagements.

M. le maire informe que trois places ont déjà été réaménagées et que quatre autres feront l'objet d'un réaménagement à l'horizon 2025.

Un habitant demande si la place Alcalá sera végétalisée ?

Oui c'est en étude mais il est encore tôt pour donner plus de précisions. Rien ne sera imperméabilisé en tout cas.

Un habitant explique que le passage piéton devant le château Margaut n'est pas assez visible.

La Ville est en train de regarder afin de voir comment en améliorer la visibilité.

✓ **L'embellissement du cours Gambetta Libération**

Treize nouveaux points de fleurissement ou d'amélioration seront réalisés entre le giratoire Roul Libération et la barrière Saint-Genès afin de favoriser le verdissement de cet axe structurant. Avec ce nouveau projet, ce ne sont pas moins de 2 300 m² de terrains qui seront végétalisés et désimperméabilisés, avec 12 arbres, 70 arbustes et 500 vivaces plantés.

M. le maire décline en suivant le dispositif **Vert chez vous**, qui constitue la pierre angulaire du plan de végétalisation sur la période 2020-2026.

Trois grands axes pour parvenir aux objectifs fixés par la municipalité :

- Végétaliser les espaces pour recréer des couloirs écologiques pour la faune :
 - Passer de 94 hectares à 110 ha d'espaces verts publics en 6 ans
 - Végétaliser 100 % des cours d'écoles
- Poursuivre l'embellissement de la Ville :
 - Réaménager sept places du quotidien
 - Planter des massifs fleuris saisonniers
- Apporter de la fraîcheur naturelle aux habitants, notamment lors des pics de chaleur :
 - Créer des micro-forets urbaines

M. le maire précise que trois projets de micro-forêts verront le jour d'ici à 2026, au niveau de la future halte ferroviaire de la gare Médoquine, à la place Albert Thomas et enfin une forêt nourricière qui sera positionnée sur la place Wilson.

M. le maire rappelle que la 3^{ème} fleur, qui a été obtenue en 2019 par la Ville, impose une démarche et une approche environnementale dans tous les champs de compétence de la collectivité, au-delà de la simple végétalisation des espaces publics.

Il cite pêle-mêle quelques-unes des actions mises en place en matière de développement durable par la MDD, avec la distribution gratuite de végétaux, dont la prochaine opération se tiendra le 8 décembre

prochain de 8h30 à 13h, rue Camille Pelletan, les ateliers de compostage, l'opération Trottoirs Vivants ou encore la labellisation de trois parcs publics LPO.

M. le maire évoque la problématique des moustiques-tigres et affirme que 80% des gîtes larvaires se répandent sur le domaine privé et que seules une action collective et une communication de grande ampleur permettront de juguler cette prolifération.

M. le maire signale que la Ville va recruter un agent chargé de « l'animation et de la gestion » de la lutte contre les moustiques-tigres, à travers « le suivi des gîtes larvaires », « la prévention auprès des administrés » et « le maintien du réseau d'ambassadeurs ».

M. le maire précise par ailleurs que si la démoustication est une compétence propre à la métropole, la municipalité est proactive à ce sujet et a effectué un plan d'actions de grande ampleur avec :

- Formation des agents de la Ville dès décembre 2020 pour la lutte contre le moustique tigre ;
- Sensibilisation des élus et des agents municipaux ;
- Mise en place d'un réseau de personnes relais avec les ambassadeurs ;
- Suppression des gîtes larvaires dans les espaces publics, bâtiments communaux et ERP ;
- Plan de communication ;
- Distribution de plus de 150 pièges à larves aux Talençais dans le cadre du BP3.

M. le maire rappelle que la Ville s'est lancée, avec le concours de Bordeaux Métropole et d'un groupe d'habitants volontaires, dans une expérimentation innovante intitulée Zéro Moustique. 25 jardins ont alors été sélectionnés pour faire l'objet d'un traitement ciblé, qui a depuis permis d'éviter la naissance de près de 2500 moustiques qui, à terme, aurait pu engendrer environ 1 million de nuisibles sur la saison. 70% des gîtes larvaires identifiés ont également été traités. Une majorité des habitants ont par ailleurs remarqué la baisse significative de moustiques dans le quartier. Devant ce succès, l'expérimentation a été renouvelée en 2024 avec des moyens élargis et de nouveaux secteurs.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

Un habitant s'est dit heureux d'avoir plusieurs parcs à proximité.

Un habitant remercie pour l'aménagement et les plantations de la place du XIV Juillet.

Surtout conserver le jardin botanique et son côté sauvage.

Le jardin botanique appartient et est géré exclusivement par l'Université de Bordeaux.

Absence de réalisation de city Park sur la place de la Victoire 14-18. Pas d'espaces dédiés aux jeunes pour les sortir de leurs écrans.

Pas de demande de city Park lors de la réunion publique de concertation.

Il faut faire tailler les arbres du parc du Couvent dont les branches donnent sur mon habitation. Dès qu'il y a un coup de vent, les feuilles envahissent les gouttières de ma maison ainsi que mon jardin. Ces arbres seront élagués lors de la période d'élagage, prévue de novembre à février.

M. le maire évoque en suivant la politique sociale en mentionnant la récente ouverture de la **Maison des solidarités**.

Située au cœur du quartier de Thouars, à proximité d'équipements municipaux et associatifs, la Maison des Solidarités est un lieu polyvalent et solidaire permettant de lutter contre l'isolement, la précarité économique et l'exclusion sociale.

Regroupant sur un même site six associations caritatives œuvrant notamment dans les domaines de l'aide à la personne et aux familles, l'accueil, l'accompagnement et l'aide alimentaire, la Maison des Solidarités a pour ambition de réinscrire les personnes fragilisées dans un parcours de dignité citoyenne.

M. le maire aborde le plan Petite enfance, que la municipalité va décliner sur les trois prochaines années autour de dix thématiques :

- Augmenter le nombre de places en crèches
- Aider les MAM à s'installer
- Multiplier les lieux d'accueil des ASMAT indépendantes et des enfants
- Augmenter les activités pour les 0-3 ans
- Soutenir la fonction Employeur / Employé
- Création d'une maison de l'enfance
- Mettre en place une garde aidée sur des horaires atypiques
- Mieux accueillir les nouveaux parents et les assistantes maternelles
- Proposer une semaine de l'enfant dans la Ville
- Mettre la santé au cœur des préoccupations

M. le maire signale qu'à partir du 1^{er} trimestre 2024, les jeunes parents talençais recevront un carnet de trois chèques de 10€ chacun valables pour des achats sur la commune dans les secteurs de l'alimentaire et de l'hygiène. Pour récupérer ces chèques, il suffit de se signaler à la Maison de la petite enfance en tant que jeunes parents afin de participer à l'une des cérémonies trimestrielles au cours desquelles lesdits chèquiers seront distribués.

M. le maire poursuit en citant quelques projets et autres dispositifs solidaires, dont :

- La distribution de calculatrices et dictionnaires aux élèves talençais
- Le permis solidaire et la plateforme du bénévolat
- La distribution de matériel informatique aux aînés dans le cadre du plan Inclusion numérique
- Le projet de résidence intergénérationnelle à château Gardères

M. le maire rappelle toutes les festivités organisées par la municipalité en faveur des Talençais, avec notamment le festival ODP Talence, Talence Estival, mais aussi Talence en lumières et Drôle Noël.

M. le Maire mentionne également l'action mise en place par la Ville et qui vise à proposer un voyage pédagogique à Auschwitz pour les jeunes Talençais.

À l'issue de la déclinaison de tous ces projets, M. le maire précise que malgré un contexte toujours marqué par l'inflation, la Ville de Talence, forte d'une section de fonctionnement dont les équilibres

sont restés préservés, a la capacité d'investir massivement pour soutenir l'attractivité du territoire et œuvrer à la transition écologique, tout en finançant de grands projets structurants pour les Talençais. La Ville de Talence présente un programme d'investissement de plus de 100 millions d'euros entre 2024 et 2028, pour offrir aux Talençais des équipements adaptés et rénovés. L'effort en faveur de la transition écologique et de la sobriété énergétique est encore renforcé, notamment sur les groupes scolaires (cours et bâtiments).

Ces investissements sont donc réalisés sur la base d'une gestion saine des finances de la Ville. 2024 sera même la neuvième année consécutive sans augmentation des taux d'imposition votés par la Ville.

M. le Maire rappelle à nouveau les dangers du PLF25. Ce sont 10m€ en fonctionnement qui sont demandés en 3 ans soit l'équivalent de 50 fonctionnaires. Malgré l'inquiétude, il ne veut pas augmenter les impôts. Il faut trouver une solution avec l'Etat.

IV. Voirie, stationnement et mobilités

En avant-propos, M. le maire revient sur les interrogations des riverains à l'égard des nuisances sonores causées par le trafic aérien. Il signale que la Ville est engagée, à l'instar des communes de Pessac et de Martignas notamment, pour la fermeture de la piste sécante et des vols de nuit de l'aéroport ainsi qu'une baisse plus générale des nuisances liées au trafic aérien sur l'ensemble du territoire métropolitain. La décision, qui sera prise dans les mois à venir, revient à l'unique décisionnaire dans ce dossier, à savoir l'État.

M. le maire poursuit la thématique des mobilités avec la réouverture de la gare Médoquine, qui est programmée dans le courant de l'année 2025. Cette réouverture intervient dans le cadre de la mise en œuvre du RER Métropolitain, afin de faciliter les déplacements sur le territoire girondin. Elle sera accompagnée par la création d'un pôle multimodal et d'une ligne de transport en commun à haut niveau de service qui reliera le CHU Pellegrin à Thouars.

M. le maire présente une carte de Talence avec notamment les trois liaisons de Bus express qui desserviront à terme le territoire d'ici à 2027.

M. le maire poursuit en abordant différents points relatifs à la voirie, avec :

- La politique municipale en matière de déplacements doux et notamment la présence de 34km de cheminements cyclables à travers le territoire
- La sécurisation des passages piétons et l'implantation d'arceaux à vélos et/ou de bacs végétalisés

François Jestin, adjoint en charge notamment de la voirie, du stationnement et de la circulation, amorce la thématique sur la voirie et précise que la gestion du domaine public routier relève de la compétence de la métropole et qu'en moyenne 100 000€ de crédits sont alloués chaque année à la Ville pour la réfection des trottoirs. Ce montant correspond environ à 1km de voirie, sur les 200km de linéaire de trottoirs que possède la commune de Talence.

Un habitant évoque la situation de l'aéroport

Le Maire rappelle qu'il se bat depuis 2 ans sur le sujet alors que le nombre d'avions a été multiplié par 7. Une pétition en ligne mobilise plus de 6000 personnes. Une fermeture permettrait 30m€ d'économies d'argent public. Ce sujet hautement politique est dans les mains de l'Etat.

François Jestin évoque le changement de revêtement des enrobés. Autrefois noir, il est désormais de couleur claire, ce qui permet de moins garder la chaleur.

Un habitant demande pourquoi les pistes cyclables ne sont pas faites avec un revêtement perméable ?

Ce serait risqué car le passage des vélos dégraderait beaucoup le sol et le rendrait dangereux. Cela se fait en revanche sur les places de stationnement. De plus, à Talence, le tracé des pistes cyclables est coloré. Talence est l'une des seules villes à le faire.

Un habitant s'interroge sur l'état d'avancement du projet immobilier sur le site de Lamartine.

Monsieur le maire rappelle qu'un permis de construire, déposé par le promoteur immobilier Pichet, est en cours mais que la municipalité n'a aucune information concernant l'état d'avancement de ces travaux.

Un habitant a reçu une lettre concernant les poubelles et une amende de 450€

Il s'agit d'une campagne de sensibilisation pour rentrer ses poubelles.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

Aménager davantage de places de stationnement PMR car la population est vieillissante.

Nous faisons systématiquement une demande à BM pour la matérialisation de places PMR, cependant les normes réglementaires (7mx3,30m) nous empêchent souvent de les réaliser.

Mettre la rue Francisco Ferrer ainsi que la partie de la rue de Suzon comprise entre le rond-point et la rue Peydavant en zone bleue pour éviter les voitures tampons et les délestages des rues environnantes qui sont réglementées en zone bleue.

Cette extension du stationnement en zone bleue sera réalisée en 2025. Concertation début année ??? (à valider)

Trafic dense sur les rues Blaise Pascal et Dourout.

Une densité de circulation relative. Ce n'est pas ce qu'indique les comptages sur la rue DOUROUT. Des aménagements ont été réalisés sur les deux rues.

Les routes sont très abimées rue Dourout.

La chaussée est dans un état satisfaisant. Peut-être une erreur sur le nom de la rue ???

Croisement dangereux à l'intersection des rues Blaise Pascal et Robespierre à cause des emplacements de stationnement qui réduisent la visibilité des automobilistes en provenance de la rue Blaise Pascal.

Visibilité correcte si les zones de stationnement sont respectées et si aucun PL. La seule solution serait de supprimer une place.

Lorsque l'on descend la rue Lamartine en vélo, il est très dangereux de prendre la rue du Professeur Arnoz, au risque de couper la route dédiée aux automobilistes.

La piste cyclable est conseillée mais pas obligatoire. Il est préférable de rester sur la file de circulation depuis le carrefour SUZON pour tourner à ARNOZAN.

Pourrait-on créer des places de parking sécurisées pour les vélos ?

Nous implantons des vélo BOX et des arceaux végétalisés dès que nous le pouvons tout en préservant le stationnement des véhicules dans les secteurs sous tension.

Aucune solution de garage à vélos rue Bahus. Serait-il possible d'envisager quelque chose ?

Nous implantons des vélo BOX et des arceaux végétalisés dès que nous le pouvons tout en préservant le stationnement des véhicules dans les secteurs sous tension

Le stationnement est difficile à cause de la piste cyclable dans un sens et des voitures qui arrivent du rond-point dans l'autre sens et souvent à grande vitesse au niveau de la rue de Suzon.

ok ! Pression liée aux flux de circulation bus, VL, PL

Intersection dangereuse quand on vient depuis la rue Jules Vallès en direction de Lamartine. Les voitures arrivant de la rue Lamartine tournent très vite et empiètent bien souvent sur la file des gens arrivant de la rue Jules Vallès. Nous soulevons une nouvelle fois le problème de la vitesse excessive des véhicules sur la rue Frédéric Sévène, entre le rondpoint Peydavant en direction de la rue Blumerel. Le débouché de la rue Verdeau sur la rue Frédéric Sévène y est très dangereux car certains véhicules accélèrent à fond depuis le rondpoint et la visibilité est mauvaise depuis la rue Verdeau du fait de la présence du poteau électrique. L'aménagement qui avait été réalisé devant l'agence, au 108, est très peu efficace, voire dangereux, pour ralentir les véhicules. L'état déplorable des haricots démontre que de nombreux véhicules les heurtent régulièrement et le rétrécissement de chaussée à cet endroit provoque le tassement des cyclistes contre le trottoir à cet endroit quand les véhicules arrivent trop vite.

Le projet de requalification (visible sur le site de la ville) résoudra ce problème avec la diminution des largeurs des files de circulation, plateau surélevé à 30km/h etc. ...

Trop de trafic dans la rue Frédéric Sévène. Impossible de dormir (bus fréquents dans les deux sens, camions frigorifiques qui font vibrer le sol).

Itinéraire EST/OUEST de catégorie 2 au RHV.

Diminution des vibrations après la requalification

Prévoir un dos d'âne à la place des haricots constamment abîmés.

Le projet de requalification (visible sur le site de la ville) résoudra ce problème avec la diminution des largeurs des files de circulation, plateau surélevé à 30km/h etc. ...

Heureux de ne pas faire partie d'une zone de stationnement réglementé, ce qui nous permet d'accueillir plus facilement nos invités.

ok c'est noté !!!

Beaucoup de pannes du tram B.

Nouvel aiguillage depuis cet été qui augmentera la fiabilité et la desserte de l'itinéraire.

Le cours de la Libération et ses ronds-points restent dangereux pour les cyclistes.

Le manque d'emprise empêche de faire mieux. ROUL/LIBERATION pas pratique mais sécurisée ...Rabelais sera un giratoire avec des pistes en périphéries.

Manque de places de stationnement dans la rue Guillaume Boué.

Difficile faire mieux. Règlementé en stationnement payant.

Suite à la mise en place du stationnement fixe dans la rue Guillaume Boué, le manque de signalisation fait que chaque jour des véhicules passent en sens interdit.

Mouvements volontaires, manque de civisme.

Nous allons regarder si nous pouvons améliorer la signalisation côté R LAVIGNE

La réunion se termine à 21h autour d'un pot convivial. Le prochain rendez-vous des Parlons Ville, Parlons Vie, aura lieu dans le quartier Le Lycée, le mercredi 4 décembre 2024.
